

225C1577
FR0011341205-FS0771

18 septembre 2025

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NANOBIOTIX

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 17 septembre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré, avoir franchi en hausse, le 11 septembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX et détenir indirectement 2 632 599 actions NANOBIOTIX représentant autant de droits de vote, soit 5,46% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|--|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Goldman Sachs International | 2 628 683 | 5,45 | 2 628 683 | 5,22 |
| Goldman Sachs & Co. LLC | 3 916 | 0,01 | 3 916 | 0,01 |
| Total Goldman Sachs Group, Inc. | 2 632 599 | 5,46 | 2 632 599 | 5,23 |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NANOBIOTIX hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 343 319 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBIOTIX et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 36 010 actions NANOBIOTIX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 août 2028 et le 10 septembre 2035.

¹ Sur la base d'un capital composé de 48 236 771 actions représentant 50 337 954 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par courrier reçu le 18 septembre 2025, The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré, avoir franchi en baisse, le 12 septembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBiotix et détenir indirectement 1 384 762 actions NANOBiotix représentant autant de droits de vote, soit 2,87% du capital et 2,75% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|--|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Goldman Sachs International | 1 381 846 | 2,86 | 1 381 846 | 2,75 |
| Goldman Sachs & Co. LLC | 2 916 | 0,01 | 2 916 | 0,01 |
| Total Goldman Sachs Group, Inc. | 1 384 762 | 2,87 | 1 384 762 | 2,75 |

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NANOBiotix hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 314 683 actions NANOBiotix (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions NANOBiotix et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 35 416 actions NANOBiotix (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 4 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 août 2028 et le 10 septembre 2035.